



Le Haillan

Mairie du Haillan
Département de la Gironde

Décision Municipale n°DM2024_09 99

Portant sur la signature d'un marché de fournitures courantes et de services pour l'acquisition de matériels et équipements électriques

La Maire de la Commune du Haillan,

VU l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales qui donne au Conseil Municipal la possibilité de déléguer au Maire, pour la durée de son mandat, certaines attributions,

VU l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales qui en précise les conditions d'exécution,

VU les délibérations n°08/20 du 10 juin 2020 et n°52/20 du 30 septembre 2020 qui donnent délégation au Maire pour prendre toutes décisions prévues à l'article L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article L 2123-1 du Code de la Commande publique,

CONSIDÉRANT la mise en concurrence réalisée en date du 10 septembre 2024 selon la procédure adaptée ouverte et l'analyse des offres reçues,

DECIDE

Article 1 : De confier le marché N° 2024-19 « Acquisition de matériels électriques » à l'entreprise REXEL – 1 avenue de la Grange Noire 33700 Mérignac pour un montant plafond de 55 000 € HT sur 4 ans (sur la base du DQE annuel de 10 517,38 € HT soit 12 620,86 € TTC)

Article 2 : La dépense résultant de cette opération sera imputée sur les crédits inscrits à cet effet au budget principal de la Ville de l'exercice en cours.

Article 3 : La Directrice Générale des Services et Monsieur le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.



Fait au Haillan, le
La Maire,

Andrea KISS.

30 SEP. 2024

Certifié exécutoire par Madame La Maire compte tenu :
-de sa réception en Préfecture :
-et de sa publication le :

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Bordeaux ou par l'application télécourcs citoyens accessible à partir du site www.telercourcs.fr. Dans ce même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.